



31590 Bonrepos-Riquet  
Tél : 05.61.35.68.90 Fax : 05.61.74.93.53

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bonrepos-Riquet, dûment convoqué le vingt trois novembre 2021, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SEILLES, Maire.

Étaient présents : Mesdames Sylvie BOULAY, Marie-Christine ROYER, Messieurs Gilles BERTHELOMEAU, Gérard BRACCO, Guy CAPITOU, Orian ESCOT BOCANEGRA, André PANTALACCI, José RODRIGUEZ, Philippe SEILLES, David VELA

Était absent : néant

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine ROYER

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2021.
- Délibération n°1 : Décisions Modificatives
- Délibération n°2 : Demande de subventions - Travaux cimetière
- Délibération n°3 : Prêts relais Crédit Agricole
- Questions diverses

A la demande de Philippe SEILLES, Maire, il est ajouté à l'ordre du jour le point suivant avec accord des présents :

- Délibération : Action sociale – Attributions chèques cadeaux

**Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2021**

Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal.

**Délibération n°1 : Décisions modificatives**

**Décision Modificative 1 - Budget Communal**

L'étalement des indemnités de remboursement du prêt Crédit Agricole nécessite une révision de crédit.

**Augmentation sur crédits ouverts**

D 4817-CA2021 : Pénalités renégociat° dette 3 251.70 €  
**TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section 3 251.70 €**

D 6862-CA2021 : Dot. amort charges finan à répar 464.53 €  
**TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section 464.53 €**  
R 4817-CA2021 : Pénalités renégociat° dette 464.53 €  
**TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section 464.53 €**  
R 796-CA2021 : Transfert charges financières 3 251.70 €  
**TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section 3 251.70 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette Décision Modificative 1-Budget principal mairie, à l'unanimité.

### **Décision modificative 2 - Budget annexe Château**

L'étalement des indemnités de remboursement du prêt Crédit Agricole nécessite une révision de crédit.

#### **Augmentation sur crédits ouverts**

D 4817-CA2021 : Pénalités renégociat° dette 52 335.44 €  
**TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section 52 335.44 €**  
D 6862-CA2021 : Dot. amort charges finan à répar 3 489.03 €  
**TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section 3 489.03 €**  
R 4817-CA2021 : Pénalités renégociat° dette 3 489.03 €  
**TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section 3 489.03 €**  
R 796-CA2021 : Transfert charges financières 52 335.44 €  
**TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section 52 335.44 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette Décision Modificative 2-Budget annexe château, à l'unanimité.

### **Décision modificative 3 - Budget annexe Château**

La mise à jour de l'actif « château » nécessite une révision de crédit.

D 21318 : Autres bâtiments publics 824 065.88 €  
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons 3 043.02 €  
**TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales 827 108.90 €**  
R 2031-5017 : TRAVAUX ORANGERIE 900.00 €  
R 2031-5315 : TRAVAUX BATIMENTS DES COMMUNS 16 200.00 €  
R 2031-5417 : GROTTTE 3 036.00 €  
R 2031-5620 : GLACIERE 3 864.80 €  
R 2033-5017 : TRAVAUX ORANGERIE 48.00 €  
R 2128 : Autres agenc. et aménag. 41 042.88 €  
R 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons 262.00 €  
R 2138 : Autres constructions 760 241.16 €  
R 21538 : Autres réseaux 1 514.06 €  
**TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales 827 108.90 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette Décision Modificative 3-Budget annexe château, à l'unanimité.

### **Décision modificative 4 - Budget annexe Château**

La mise à jour de l'actif « château » nécessite une révision de crédit.

D 21318 : Autres bâtiments publics 110 034.73 €  
**TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales 110 034.73 €**  
R 2138-5017 : TRAVAUX ORANGERIE 110 034.73 €  
**TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales 110 34.73 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette Décision Modificative 4-Budget annexe château, à l'unanimité.

### **Délibération n°2 : Demande de subventions - Travaux cimetière**

Monsieur le Maire rappelle le programme de travaux de reprises de concessions et le projet de création d'une fosse commune, d'un dépositaire et de 12 cavurnes au cimetière.

Il rappelle l'urgence de ces travaux compte tenu de la crise sanitaire et du manque de place dans le cimetière.

Il propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et l'Etat au titre de la DETR. Des devis complémentaires sont en attente, la demande d'aide auprès du Conseil Départemental pourrait être revue à la hausse et serait reportée en début d'année 2022.

Plan de financement prévisionnel :

| <b>Nature de la Dépense</b>     | <b>Montant HT en euros</b> | <b>Nature de la Recette</b>            | <b>Montant HT en euros</b> |
|---------------------------------|----------------------------|--|----------------------------|
| EXHUMATION<br>RELIQUAIRE GRAVAS | 13 400.00                  | Subvention Conseil<br>Départemental 31 | 9161.00                    |
| CAVURNES<br>FOURNITURE POSE     | 7 424.00                   | Subvention DETR                        | 9161.00                    |
| TRAVAUX DIVERS 10%              | 2 080.00                   | Commune de<br>Bonrepos-Riquet          | 4582.00                    |
| <b>TOTAL HT</b>                 | <b>22 904.00</b>           | <b>TOTAL</b>                           | <b>22 904.00</b>           |

Le conseil municipal, ouïe l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter des subventions du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Etat au titre de la DETR conformément au plan de financement présenté ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de toutes démarches pour la bonne réalisation de la présente
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### **Délibération n°3 : Prêts relais Crédit Agricole**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération votée en date du 30 août 2021. Il a été approuvé le projet de contracter un prêt relais subventions et un prêt relais FCTVA auprès du Crédit Agricole.

Prêt relais subventions

Montant : 800 000 € - Durée : 2 ans in fine - Périodicité : annuelle - Taux intérêt : 0.55 %

Prêt relais FCTVA

Montant : 200 000 € - Durée : 2 ans in fine - Périodicité : annuelle - Taux intérêt : 0.55 %

Des acomptes de subventions ont déjà été perçues, il convient de réajuster le prêt relais subventions initialement prévu pour un montant inférieur.

Un avenant au marché public de restauration de l'orangerie a été signé, il convient de réajuster le prêt relais FCTVA initialement prévu pour un montant supérieur.

Monsieur le Maire propose, dans les mêmes conditions, d'ajuster les montants des prêts relais :

## 1/ Prêt relais subventions

Montant : 725 500 €

Durée : 2 ans in fine

Périodicité : annuelle

Taux intérêt : 0.55 %

Frais de dossier : 1 000 €

Possibilité de remboursement anticipé partiel ou total à tout moment sans pénalité, sous réserve du préavis requis au contrat.

## 2/ Prêt relais FCTVA

Montant : 270 000 €

Durée : 2 ans in fine

Périodicité : annuelle

Taux intérêt : 0.55 %

Frais de dossier : 300 €

Possibilité de remboursement anticipé partiel ou total à tout moment sans pénalité, sous réserve du préavis requis au contrat.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, à l'unanimité :

- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté pour les prêts relais subventions et FCTVA.
- prend l'engagement au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêts à passer auprès du prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **Délibération n°4 : Action sociale – Attributions chèques cadeaux**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi du 19 février 2007 relative à l'action sociale des collectivités pour les agents de la fonction publique territoriale,

Les conditions d'exonération des chèques cadeaux attribués par les comités d'entreprises et entreprises sans comité d'entreprise agissant dans le cadre des œuvres sociales (exclusivement) sont fixées par la circulaire ACOSS n°2011-0000024 et la réglementation fiscale.

Certains événements concernent des catégories précises de bénéficiaires tel que Noël des enfants (jusqu'à 16 ans révolus), le plafond d'exonération est fixé à 171.40 € par adulte et par enfant. Le cumul des événements fixés par l'ACOSS est possible dès lors que le bénéficiaire est concerné par chacun des événements.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'attribuer des chèques cadeaux pour les fêtes de Noël 2021 au titre de l'action sociale envers l'agent de la collectivité : Mme Poux Laurence.

Monsieur le Maire explique qu'afin de remercier Mme Laurence Poux pour son implication et son investissement tout au long de l'année, il souhaite attribuer, des chèques cadeaux, il propose un montant de la dépense à engager de 340 € pour cet agent titulaire qui a travaillé de façon continue entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

Il invite le conseil municipal à se prononcer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution de chèques cadeaux au personnel de la collectivité tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### **Questions diverses**

- **Compostage Cimetière** : Contact avec Laurence Jenny, service prévention déchets de la C3G, validation de la convention de compostage partagé au cimetière par le conseil communautaire du 3 décembre. Livraison des bacs début janvier. 4 référents 2 agents : Lucien Caurel et Laurence Poux et 2 élus : André Pantalacci et Marie Christine Royer. Une communication sera faite par la mairie et la C3G. Début du compostage début février.

- **Colis gourmand sénior** : Comme l'année dernière, achat de colis pour les personnes de plus de 70 ans, produits locaux du Marquisat. Distribution pendant les fêtes de fin d'année par les élus.

#### **- Communication :**

- Petit Journal, Guy Capitoul est le nouveau correspondant pour la commune. Envois de photos ou idées d'articles sont les bienvenus. La secrétaire transmettra des informations communales.

- Bulletin municipal, parution début janvier. Distribution avec la carte de vœux.

- Carte de vœux, demande auprès de Séverine Bourret, photographe et riquetoise, des propositions. Voir le coût pour l'utilisation de la photo.

- Vœux du Maire : Possible le vendredi 14 janvier à 19h30. Voir les mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire en vigueur début janvier.

- **Acteur Canal du midi** : 1 adhésion SVDBR, ajout d'1 adhésion Mairie. Gilles sera le représentant pour la mairie. L'assemblée générale de l'association est prévue à Bonrepos-Riquet.

#### **- Lotissement Monplaisir :**

- Intervention de Guy Capitoul : A 400 mètres de l'orangerie en cours de "reno" nous voyons se dresser une bâtisse au sein du lotissement monplaisir. Imposante elle ne respecte pas toutes les "préco" des A.B.F. Certes il y a mon intérêt privé car elle obstrue ma vue, néanmoins je n'oublie pas l'intérêt général et la proximité visuelle de notre patrimoine. Très succinctement, je voulais vous en informer.

- Marie-Christine Royer demande d'envisager le passage d'un géomètre mandaté par la mairie pour contrôler l'implantation des maisons dans le lotissement Monplaisir (au moins sur celles qui sont le long de la route afin de préserver la bonne entente entre voisins et éviter que chacun lance une procédure individuelle...). M. Le maire s'engage à étudier la faisabilité.

#### **- Commissions C3G :**

- Ordures ménagères : Guy Capitoul explique la mise en application des directives nationales avec la modification des tris à venir.

- Convention territoriale globale : André Pantalacci présent à la 1<sup>ère</sup> rencontre. Diagnostic du territoire et identifié les forces de l'offre de services existantes ainsi que les besoins en matière d'accompagnement et de services à la population dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès au droit, habitat, mobilité ou encore d'animation de la vie locale.

- Commission développement économique : Sylvie Boulay. 3 zones d'activité : Gragnague, Montastruc, Verfeil

- **Travaux orangerie** : extension 200 k€ et point sur l'avancé des travaux

- **Terrain de pétanque** : projet de reprise. Demande auprès de St Marcel Paulel pour devis.

La séance est levée à 23h00

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

|                        |                   |                          |                     |                             |
|------------------------|-------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------------|
| BERTHELOMEAU<br>Gilles | BOULAY<br>Sylvie  | BRACCO<br>Gérard         | CAPITOU<br>Guy      | ESCOT<br>BOCANEGRA<br>Orian |
| PANTALACCI<br>André    | RODRIGUEZ<br>José | ROYER<br>Marie-Christine | SEILLES<br>Philippe | VELA<br>David               |